LOCATIONS AIRBNB : OUI À L'ÉCONOMIE DE PARTAGE, NON À L'ÉCONOMIE DE PRÉDATION

De nombreux habitants du 18e nous interpellent régulièrement sur la multiplication des locations touristiques. Elle concerne tout particulièrement Montmartre, mais s'étend progressivement à tout notre arrondissement. Soyons clairs : que des propriétaires louent leur logement occasionnellement ne pose pas de problème. En revanche, il est inacceptable que des logements soient exclusivement dédiés à de la location touristique. Ce sont autant d'habitations en moins pour loger des Parisiens.

Ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il s'accompagne régulièrement de nuisances et de conflits de voisinage. Le tourisme ne doit pas se développer au détriment de la qualité de vie des habitants de nos quartiers.

La Ville de Paris a mis en place des règles et des contrôles visant à mieux réguler ce phénomène. Dès lors qu'un propriétaire loue son logement illégalement, il encourt désormais 50 000 euros d'amende. De plus, un numéro d'enregistrement a été mis en place pour que notre municipalité puisse avoir la liste de tous les logements loués à des touristes à Paris. La transparence avance.

Il nous faut maintenant aller plus loin en responsabilisant les plateformes. Il est intolérable que certaines d'entre elles pratiquent l'évasion fiscale, et se fassent de l'argent en publiant des annonces illégales. Les sénateurs communistes viennent de proposer une loi pour que ces plateformes soient sanctionnées si elles enfreignent les règles.

Les élu-e-s PCF-FDG du 18e arrondissement
(Ian BROSSAT, Danièle PREMEL, Gerald BRIANT, Nadine MEZENCE, Hugo TOUZET et Catherine BELEM) peuvent vous recevoir à leur permanence le vendredi matin en prenant RDV au 01 53 41 18 75